

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 30 mars 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 29, 30 et 31 mars 2016

2016 DASES 129G Avenant à la convention de gestion du RSA signée avec la CAF pour la mise en œuvre à titre expérimental de la procédure de télé-recouvrement des indus de RSA non encore transférés au Département de Paris.

Mme Dominique VERSINI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 3411-1 ;

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion ;

Vu la convention du 17 décembre 2014 de gestion du RSA par la CAF de Paris ;

Vu le projet de délibération en date du 16 mars 2016, par lequel Madame la Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil départemental, sollicite l'approbation de l'avenant à la convention de gestion du RSA signée avec la CAF, pour la mise en œuvre à titre expérimental de la procédure de télé-recouvrement des indus de RSA non encore transférés au Département de Paris ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4^{ème} commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, est autorisée à signer avec la Caisse d'allocations familiales de Paris l'avenant ci-joint à la convention de

gestion du RSA et relatif à la mise en œuvre à titre expérimental de la procédure de télé-recouvrement des indus de RSA non encore transférés au Département de Paris

Article 2 : La dépense correspondante de 46 000 euros au maximum sera imputée au chapitre 017, rubrique 561, articles 6228 du budget de fonctionnement 2016 du Département de Paris et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Départemental**



Anne HIDALGO